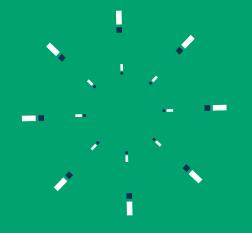


Optimiser ma rémunération de dirigeant



Une personne qui dirige une entreprise est un mandataire social et ne possède donc pas de contrat de travail. Cependant, il peut percevoir une rémunération versée en contrepartie des fonctions exercées.

Pour définir la rémunération la plus appropriée, il convient de prendre en compte de nombreuses données telles que la structure juridique de l'entreprise ou la situation personnelle du dirigeant.

Comment puis-je optimiser ma rémunération de dirigeant?

Dois-je me verser une rémunération, des dividendes, une combinaison des deux?

Voilà une question très légitime que vous vous posez probablement au moins une fois par an. Pour un bon arbitrage, il est nécessaire de prendre en compte les impacts sur les charges sociales et les prélèvements sociaux et fiscaux, les droits à la protection sociale et à votre future retraite ou encore les conséquences sur la trésorerie de l'entreprise. Vous souhaitez un avis complet et éclairé.

Notre mission comprend:

- Un entretien préalable de prise de connaissance du contexte
- Une étude des différentes possibilités de rémunération
- · Des préconisations

Nos tarifs

Mission facturée à partir de 170 € HT

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée